

/BA
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 95-219 du 13 Août 1995

Chargeant Monsieur Aziadomè KOGBLEVI,
Ministre de l'Environnement, de
l'Habitat et de l'Urbanisme de l'in-
térim de Monsieur Aurélien HOUSSOU,
Ministre de l'Energie, des Mines et
de l'Hydraulique pour compter du 09
Août 1995.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 95-183 du 23 Juin 1995 portant composition du Gouvernement ;

D E C R E T E

Article 1er.- Pour compter du 09 Août 1995, Monsieur Aziadomè KOGBLEVI, Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme est chargé de l'intérim du Ministre de l'Energie, des Mines et de l'Hydraulique pendant l'absence de Monsieur Aurélien HOUSSOU.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 13 Août 1995

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Nicéphore SOGLO.

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CC 2 CES 2 CS 2 HAAC 2 ME/DN 4 MEMH-
MEHU 6 AUTRES MINISTERES 19 SGC 4 DEPARTEMENTS 6 DC/MIL 2 JORB 1.-